

RAPPORT D'ACTIVITES CBENM-BCSPO 2017



CBENM-BCSPO

Confédération Bruxelloise des Entreprises Non-Marchandes asbl
Brusselse Confederatie van Social-Profit Ondernemingen vzw

Sommaire

Préambule	P3
Présentation de la CBENM-BCSPO	P4
Missions	P4
Equipe	P5
La CBENM et le secteur non marchand	P5
1. Représentation et promotion des intérêts de nos membres	P8
1.1. Le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles Capitale	P8
1.2. La VIème réforme de l'Etat	P13
1.2.1. La mise en place d'IRISCARE	P13
1.2.2. Autres matières traitées	P13
1.3. La négociation intersectorielle. Le Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale – Stratégie 2025	P14
1.4. Réforme du dispositif des Aides à l'emploi	P16
1.5. Accord social du non-marchand	P17
2. Appui et services aux membres	P19
2.1. Utilisation rationnelle de l'énergie	P19
2.2. Promotion de la Diversité	P20
2.3. Communication et information des membres	P21
3. Etudes et statistiques	P22
3.1. Organisation de journée d'étude	P22
3.2. Statistiques	P23
3.3. Groupes de travail	P23

Préambule

L'année 2017 a vu la CBENM poursuivre son développement afin d'améliorer son offre de services vis-à-vis des fédérations membres et des entreprises non marchandes bruxelloises, de renforcer la promotion et la défense des intérêts des employeurs du secteur non marchand bruxellois dans les lieux de concertation intersectorielle et de dynamiser sa communication.

En 2017, il a également fallu palier au départ à la retraite de Gabriel Maissin qui aura marqué la CBENM de son empreinte durant 8 belles années et assuré la transition avec la nouvelle équipe. Durant cette année de passage de relais, la CBENM a pu engager trois nouvelles personnes (Kelly, Muriel et Bruno) afin de consolider et de développer ses activités :

1. Dans le cadre de la VIème réforme de l'Etat, dont la mise en œuvre au niveau bruxellois s'étalera sur toute la législature, la CBENM a accompagné les discussions et le travail législatif concernant la mise en place de l'OIP "IRISCARE".
2. En tant que structure interprofessionnelle, la CBENM a participé activement aux nombreux travaux du CESRBC. Elle a également préparé, alimenté et présenté le positionnement des employeurs dans le cadre des négociations relatives à un accord social en Région bruxelloise.
3. La CBENM a poursuivi le développement de son projet "Energie". Par des activités de conseil, de diagnostic et d'accompagnement, le projet vise à soutenir l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), limiter l'impact environnemental, mais aussi budgétaire pour les institutions non marchandes bruxelloises.
4. En 2017, la CBENM a lancé le projet « So-Diversity ». Son objectif est de promouvoir la diversité dans la gestion quotidienne des institutions non marchandes et d'y lutter contre toutes les formes de discriminations.
5. Au niveau de sa communication, la CBENM a débuté un tour de ses fédérations membres, elle a renforcé la transparence et le suivi de ses mandats et elle a lancé une nouvelle newsletter.
6. Enfin, la CBENM a poursuivi son travail de dynamisation du développement du secteur non marchand au travers de sa mission « Etudes et Statistiques ». En 2017, un large événement « Anti-discrimination et promotion de la diversité » a réuni septante personnes.

Présentation de la CBENM-BCSPO

La Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes (CBENM) est **l'organisation patronale représentative du secteur non marchand pour la Région de Bruxelles-Capitale**. La CBENM, créée en 2005, représente les employeurs actifs dans les secteurs privés ou publics de l'ensemble des secteurs du non-marchand (voir la liste en annexe). Nos 24 membres sont des **fédérations** et non pas des institutions individuelles :

AMA - Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ◊ Association nationale des communautés éducatives ◊ Confédération des Employeurs du Secteur Sportif et Socioculturel ◊ Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile ◊ Fédération des Centrales de Services à Domicile ◊ Fédération Bruxelloise des entreprises de travail adapté ◊ Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants ◊ Fédération des Institutions Médico-Sociales ◊ Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes ◊ Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant ◊ Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile ◊ Gezondheidsinstellingen Brussel Bruxelles Institutions de Santé ◊ Mutualité libérale du Brabant ◊ Mutualités chrétiennes ◊ Santhea -Association Professionnelle des Établissements de Soins ◊ Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ◊ Socioculturele Werkgeversfederatie ◊ UNESSA ◊ Union Nationale des Mutualités Libres ◊ Symbio -Union Nationale des Mutualités Neutres ◊ Verbond Sociale Ondernemingen ◊ Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap ◊ Zorgnet Vlaanderen ◊ Vlaams Welzijnsverbond

Missions de la CBENM

1. Promouvoir et défendre les intérêts des employeurs du secteur non marchand en tant que partenaire social au niveau intersectoriel.

La CBENM défend, coordonne et promeut les intérêts patronaux de ses membres en participant au dialogue socio-économique auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Nous assurons également le suivi et la coordination pour les employeurs des accords sociaux bruxellois concernant le non-marchand.

En tant que partenaire social reconnu, nous siégeons depuis 2006 au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles Capitale (CESRBC) ; un organe paritaire où les partenaires sociaux de la Région bruxelloise rendent des avis sur l'ensemble des aspects de la politique régionale mais également au Comté de gestion d'Actiris et dans d'autres structures.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des mandats occupés par la CBENM au 31 décembre 2017 ainsi que les futures instances d'Iriscare au sein desquelles la CBENM sera également active dès sa mise en place.

Mandats externes	Commissions du CESRBC											Comité Gestion IRISCARE	IRISCARE conseil Santé	Irisca e Allocation familiale	Comité consultatif Commerce extérieur	Commission consultative "titres-services"	Commission consultative "Corré Education Payé"	Comité régionale de développement Hommes Femmes	Conseil régional pour l'égalité	Conseil de la Politique Scientifique	Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Association bruxelloise pour le Bien-Etre au Travail (ABBET)
	GT Simplification administrative	Logement	Egalité des chances Diversité Pauvreté	Environnement	Aménagement du territoire Mobilité	Emploi Economie Finance Fiscalité	Comité bruxellois de concertation économique et sociale	CA du CESRBC	Conseil économique et social	Basin Economie Emploi Formation	Comité de gestion Bruxelles-Formation											
PRAET Jean-Claude																						
DEVLEESHOUWER Pierre																						
DEGRYSE Elisabeth																						
GERARD Maarten																						
DEROUBAIX Emmanuel																						
DEJAER Christian																						
GERARD Bruno (GM)																						
TIMPERMAN Kelly																						
GROOTEN Anke																						
HUBIN Michèle																						
DESUTTER Karlien																						
VIAL-GROSSER Tatiana																						
GEORIS Pierre																						

2. Fournir des services de qualité à ses membres et aux entreprises non marchandes bruxelloises.

La CBENM soutient la professionnalisation, la qualité et l'accessibilité des services des institutions de soins et plus largement des entreprises non marchandes bruxelloises. Pour ce faire, elle développe différentes actions dont son projet énergie « Energy Advisor » et son projet diversité « So-Diversity ».

Elle veille également à informer et à communiquer efficacement vers ses membres et les entreprises non marchandes bruxelloises via son site internet, sa newsletter, etc.

3. Etude et statistiques : Dynamiser le développement du secteur non-marchand, privé comme public.

La CBENM est un lieu de rencontre et de réflexion sur les enjeux et défis du secteur non marchand. Sa vocation intersectorielle en fait un endroit propice aux échanges, aux interpellations et aux débats. Pour faire vivre cette dynamique, la CBENM organise des groupes de travail, des journées d'étude ou des événements spécifiques. Elle produit également des notes, des études et des analyses statistiques sur des sujets divers (Diversité, Assurance Autonomie, Emploi, Travail semi-agoral, etc.).

Equipe

Au 31 décembre 2017, l'équipe de la CBENM se composait de 3,6 ETP :

- Muriel Jadoul (0,8 ETP) – conseillère énergie ;
- Vanessa De Ridder (0,8 ETP) – chargée de projet ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère énergie ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère ;
- Bruno Gérard (1 ETP) – directeur.

Président : Jean-Claude Praet et Administrateur délégué : Christian Dejaer

Coordonnées CBENM : Rue du Congrès 37-41 (b3) - 1000 Bruxelles
Tél : 02 210 53 08 - www.cbenm-bcspo.be

Les employeurs du non-marchand sont représentés aux autres niveaux de pouvoir, par :

- UNISOC, www.unisoc.be, pour le fédéral ;
- UNIPSO, www.unipso.be, pour la Région wallonne, Fédération Wallonie Bruxelles ;
- VERSO, www.versonet.be, pour la Flandre

- ANIKOS, www.anikos.be, pour la Communauté germanophone.

La CBENM et le secteur non marchand

La majorité des fédérations d'employeurs des secteurs non marchands actifs en Région bruxelloise sont membres de la CBENM. En matière d'emplois, cela concerne près de **110.000 ETP** (équivalents temps plein).

Ces travailleurs sont actifs au sein de **6.500 institutions** qui offrent des services afin de répondre aux besoins sociétaux des bruxellois. Leur domaine d'actions sont très nombreux : hôpitaux, établissements pour personnes handicapées, maisons de repos et de soins, entreprises de travail adapté, crèches, enseignement, aide à domicile, socioculturel, aide à la jeunesse, insertion socioprofessionnelle, maison d'accueil, etc.

Pour les employeurs du secteur non marchand, une représentation via la CBENM dans les lieux de concertation intersectorielle offre la possibilité de faire valoir leurs points de vue sur des matières capitales pour eux (politiques de l'emploi, aménagement du territoire et mobilité, politique scientifique, etc.) ou ayant une incidence évidente sur les questions liées à l'accès aux soins, leurs impacts, etc. (cf. les différentes publications de l'observatoire de la santé et du social : <http://www.observatbru.be/documents/home.xml?lang=fr>).

A partir de son insertion au niveau du CESRBC, d'Actiris, de l'IBEFE, etc., la CBENM peut garantir une représentation à tous les niveaux de pouvoir présents en région bruxelloise (régional, communautaire, bicommunautaire). De plus, la VIème réforme de l'état prévoit non seulement le transfert de compétences en la matière, mais aussi la mise en place de nouvelles institutions au niveau bruxellois (Irisacre) au sein desquelles, la CBENM assurera la promotion des intérêts du secteur.

Suivre l'ensemble de ces évolutions, les préparer et faire valoir les points de vues des employeurs du secteur non marchand a été au cœur des travaux de la CBENM.

1.

Représentation et promotion des intérêts de nos membres

1.1 Le Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles Capitale (CESRBC)

La CBENM dispose de **deux mandats** au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles Capitale, aux côtés des employeurs du secteur marchand (7 mandats) et des classes moyennes (6 mandats). Depuis 2010, la CBENM siège au CA du CESRBC.

La présence de la CBENM au Conseil économique et social est également garante d'une bonne représentation des fédérations non marchandes au niveau le plus élevé de la concertation sociale et politique à Bruxelles. Les mandats à ce niveau sont d'ailleurs exercés par ces secteurs.

Un travail important est fourni au niveau des différentes commissions du CESRBC (économie et emploi, fiscalité et finances, mobilité, environnement, égalité des chances hommes-femmes, commerce, relations extérieures et Europe, etc.). Celles-ci ont pour tâche de préparer les avis qui sont par la suite adoptés lors des séances plénières du CERSBC.

En 2017, dans le cadre des transferts de compétences liées aux matières santé, le groupe de travail "social santé" a poursuivi ses travaux au sein du CESRBC afin d'examiner les aspects institutionnels, statistiques, démographiques, etc. Il est amené à formuler des recommandations pour ces matières au plan régional, bicommunautaire et intra-communautaire.

Ce groupe de travail a ainsi permis de mieux intégrer aux travaux du CESRBC la problématique social-santé, mais aussi de s'assurer que les avis législatifs demandés au CESRBC sur ces matières soient pertinents et en rapport avec les points-de-vue des opérateurs hospitaliers et de santé en RBC.

Ces travaux sont préparés au sein des instances de la CBENM (Bureau, Conseil d'administration, Groupe de travail) avec le souci d'y répercuter les points de vue des fédérations de la santé, exprimés par les fédérations hospitalières et les mutuelles.

Sur les 89 avis émis en 2017 (consultables sur le site : www.ces.irisnet.be), **les dossiers repris ci-dessous ont constitué des points d'attention plus particuliers pour nos secteurs:**

2017 : AVIS importants ou ayant un impact sur les entreprises non marchandes

Santé

[A-2017-007-CES](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le Programme de réduction des pesticides 2018-2022 en Région de Bruxelles-Capitale. 13 mars 2017

Transport

[A-2017-086-CES](#)

Recommandations concernant le Focus Good Choice du plan régional de mobilité - Good Move. 20 décembre 2017

[A-2017-051-CES](#)

Projet de cahier de charges du rapport d'incidences environnementales du projet de plan régional de mobilité (Good Move). 4 septembre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 21 septembre 2017

Pouvoir public

[A-2017-077-CES](#)

Projet d'arrêté relatif à l'ordonnance du 8 décembre 2016 portant sur l'intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale. 16 novembre 2017

[A-2017-060-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'amendement au Protocole de Montréal à la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016. 21 septembre 2017

[A-2017-045-CES](#)

Projet du Plan d'action national (PAN) « Entreprises et Droits de l'homme ». 15 juin 2017

[A-2017-028-CES](#)

Remarques concernant la contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au Programme National de Réforme de la Belgique 2017. 26 avril 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 18 mai 2017

[A-2017-022-CES](#)

Avis d'initiative relatif à l'élaboration d'une ordonnance cadre anti-discrimination en Région de Bruxelles-Capitale. 20 avril 2017

[A-2017-020-CES](#)

Avis d'initiative relatif à la simplification administrative. 20 avril 2017

[A-2017-017-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance concernant l'assentiment à la Convention n°130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, et l'Annexe, adoptées par la Conférence Internationale du Travail au cours de sa 53ème session à Genève le 25 juin 1969. 20 avril 2017

[A-2017-014-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance-cadre relative à la coopération bruxelloise au développement. 27 mars 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 20 avril 2017

Environnement

[A-2017-066-CES](#)

Avant-projet d'arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du xx/xx/2017 relatif à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes. 19 octobre 2017

[A-2017-025-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'amendement au Protocole de Göteborg du 30 novembre 1999 à la Convention du 13 novembre 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, fait à Genève, le 4 mai 2012. 20 avril 2017

[A-2017-024-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance portant modification de Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (« LEZ »). 20 avril 2017

[A-2017-023-CES](#)

Projet d'arrêté imposant l'avis du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale pour certaines installations classées. 20 avril 2017

[A-2017-007-CES](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le Programme de réduction des pesticides 2018-2022 en Région de Bruxelles-Capitale. 13 mars 2017

[A-2017-003-CES](#)

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de divers arrêtés relatifs à la qualité de l'air ambiant. 16 février 2017

[A-2017-002-CES](#)

Avis d'initiative relatif au survol de la Région de Bruxelles-Capitale. Emis par le Conseil d'Administration le 15 février 2017

Energie

[A-2017-047-CES](#)

Avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte. 6 juillet 2017

[A-2017-038-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance du xx/xx/xxx modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale, l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, concernant des redevances de voiries en matière de gaz et d'électricité et portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires. 15 juin 2017

Economie/Emploi

[A-2017-082-CES](#)

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les procédures de demande et de liquidation des subsides visées par l'ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public. 20 décembre 2017

[A-2017-054-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance relative à l'agrément et au soutien de l'entrepreneuriat social. 21 septembre 2017

[A-2017-053-CES](#)

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux dispenses de disponibilité sur le marché de l'emploi en raison d'études, de formations professionnelles et de stages. 21 septembre 2017

[A-2017-052-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance relative aux aides pour le développement économique des entreprises. 21 septembre 2017

[A-2017-043-CES](#)

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux mesures d'activation des demandeurs d'emploi. 15 juin 2017

[A-2017-036-CES](#)

Avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale. 18 mai 2017

[A-2017-035-CES](#)

Avis d'initiative relatif au congé-éducation payé. 18 mai 2017

[A-2017-034-CES](#)

Avis d'initiative relatif aux aspects régionaux du statut d'artiste. 18 mai 2017

[A-2017-032-CES](#)

Avis d'initiative concernant l'agrément missions locales et « lokale werkwinkels ». 18 mai 2017

[A-2017-029-CES](#)

Note d'orientation sur la Réforme des aides aux entreprises pour la promotion de l'expansion économique. 18 mai 2017

[A-2017-026-CES](#)

Contribution relative à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale concernant les dispositifs d'activation à l'emploi. Adoptée par le Conseil d'administration le 3 mai 2017

[A-2017-021-CES](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 21 novembre 2013 relative à l'agrément des sociétés en tant que coopératives d'activités en vue de l'octroi de subventions. 20 avril 2017

[A-2017-012-CES](#)

Contribution relative à l'avant-projet d'ordonnance visant à lutter efficacement contre les discriminations en matière d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Adoptée par le Conseil d'administration le 6 février 2017

[A-2017-010-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance visant à lutter efficacement contre les discriminations en matière d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. 13 mars 2017

[A-2017-001-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance relative aux aides à l'emploi accessibles en Région de Bruxelles-Capitale. 19 janvier 2017

Eau

[A-2017-046-CES](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 janvier 2002 relatif à la qualité de l'eau distribuée par réseau. 6 juillet 2017

Climat

[A-2017-041-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 20 janvier 2017 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au partage des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020. 15 juin 2017

[A-2017-004-CES](#)

Projet de Plan national d'adaptation 2016-2020 pour la Belgique. 16 février 2017

Aménagement du territoire

[A-2017-065-CES](#)

Projet de modification du PRAS - liaison Nord-Sud. 19 octobre 2017

[A-2017-061-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie. 21 septembre 2017

[A-2017-056-CES](#)

Avant-projet d'ordonnance relative aux chantiers en voirie. 21 septembre 2017

[A-2017-006-CES](#)

Projet de plan régional de développement durable (PRDD). 13 mars 2017

1.2. La VIème réforme de l'État

1.2.1. La mise en place d'IRISCARE : l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

Le 23 mars 2017, l'ordonnance portant création de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales a été approuvée par l'Assemblée réunie de la COCOM. L'implication de la CBENM au travers des travaux du CESRBC furent importants afin :

- d'obtenir un maximum de cohérence lors du transfert de compétences, notamment dans les domaines de la santé, vu les différents niveaux communautaires en présence à Bruxelles ;
- de veiller à dégager un modèle de gestion qui maintienne l'implication des représentants des organismes prestataires de soins ;
- de veiller à une trajectoire budgétaire qui n'affaiblisse pas les moyens à terme.

Le 9 novembre 2017, une réunion d'information a été organisée par le Collègue réuni en présence de toutes les parties prenantes afin de présenter l'état d'avancement au niveau des futurs organes de l'OIP et de sa mise en œuvre opérationnelle. Si le calendrier gouvernemental et législatif est maintenu, le début de l'année 2018 devrait voir l'adoption des premiers arrêtés d'exécution.

Parallèlement, des concertations ont permis de s'assurer d'une représentation adéquate au Conseil général de gestion, au Conseil de gestion de la santé et de l'aide aux personnes et au Conseil de gestion des prestations familiales pour la CBENM parmi les représentants des organisations d'employeurs et des classes moyennes.

1.2.2. Autres matières traitées.

Les autres sujets discutés au niveau du groupe de travail « affaires sociales et santé » sont les allocations familiales et l'assurance autonomie. Pour ces sujets des auditions d'experts ont été réalisées afin d'apprécier correctement les différents enjeux de ces matières pour Bruxelles, tant du point de vue des mécanismes institutionnels que des impacts financiers et des besoins.

En ce qui concerne l'assurance autonomie, un groupe de travail réunissant notamment les mutualités, les fédérations d'hôpitaux et de maisons de repos ainsi que les représentant des services d'accompagnement et de soins à domicile s'est réuni afin de dégager une position commune à relayer par la CBENM.

1.3. La négociation intersectorielle. Le Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale. "Stratégie 2025"

La CBENM fait partie du Comité Bruxellois de Concertation Économique et Sociale (CBCES) qui organise la concertation économique et sociale entre les interlocuteurs sociaux et le gouvernement sur toutes les questions relatives au développement régional et à la planification dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Il s'agit d'une problématique intersectorielle se référant au développement socioéconomique à Bruxelles, dont il est crucial d'impliquer le secteur non marchand. De nombreux dossiers évoqués dans ce cadre sont en rapport directs avec les préoccupations des employeurs de nos secteurs.

Par sa présence dans les différents groupes de travail, les concertations et la participation au "Sommet sociaux" convoqués par le gouvernement, la CBENM garantit une participation des employeurs du secteur au projet du gouvernement : **la Stratégie 2025**.

A l'occasion du Sommet social de septembre 2017, les interlocuteurs sociaux ont opéré un premier bilan un an après le Sommet social d'octobre 2016, plusieurs avancées significatives sont à relever, notamment:

- la réforme des groupes-cibles et des aides économiques aux entreprises (dont il reste à assurer le suivi des arrêtés d'application) ;
- la mise en chantier d'un Plan industriel bruxellois, incluant des perspectives en matière d'économie numérique ;
- l'avancement des concertations sectorielles et des projets de pôles formation-emploi ;
- l'accord de principe intervenu quant à l'harmonisation du champ de la formation, dont la régulation est aujourd'hui assurée par deux instances distinctes (Bruxelles-Formation et le SFPME) ;
- la conclusion des contrats de gestion d'Actiris et de Bruxelles-Formation ;
- l'ajout d'un 11ème objectif à l'Axe 1, concernant les grands investissements en matière de mobilité (les transports en commun, les tunnels, les pistes cyclables, les parkings et les taxis) ;
- la participation des interlocuteurs sociaux à la gestion de la nouvelle Agence bruxelloise d'accompagnement des entreprises (ABAE) ;
- le début de la mise en œuvre du SBA bruxellois ;
- l'adoption d'une ordonnance-cadre anti-discrimination, couvrant (quasi) l'ensemble des compétences de la Région.

Cependant, plusieurs dossiers demeurent problématiques : ils sont à régler afin de pérenniser la qualité de la concertation qui a prévalu jusqu'à présent :

- des retards quant à l'exécution de l'engagement d'associer les interlocuteurs sociaux à la gestion du Port de Bruxelles ;

- une réforme fiscale à laquelle ils considèrent ne pas avoir été suffisamment associés ;
- un défaut général de concertation concernant le social-santé (création d'Iriscare, Plan santé et aide aux personnes, modèle bruxellois des allocations familiales).

Deux dossiers sont toujours en panne, malgré les engagements pris dans le Plan formation et les contrats de gestion, relatifs :

- à la création de Cellules de reconversion emploi-formation ;
- à la réforme du dispositif des chèques-ALE.

Pour l'année à venir, les interlocuteurs sociaux souhaitent en outre que le Gouvernement s'accorde avec eux sur les priorités suivantes :

- la mobilité ;
- le social / santé (dont les allocations familiales - que le Conseil entend désormais voir traité, mutatis mutandis, en mode « Priorité partagée » -, l'assurance autonomie et la mise en place effective d'Iriscare) ;
- la simplification administrative ;
- le Plan industriel bruxellois ;
- le développement d'une vision pour la politique commerciale bruxelloise ;
- la Communauté métropolitaine ;
- la création d'une instance unique de concertation locale en matière d'emploi et de formation, devant assurer l'encadrement des initiatives locales et en rationaliser les instruments.

-

En marge de la Stratégie 2025, les interlocuteurs sociaux entendent attirer l'attention du Gouvernement :

-d'une part sur le vaste chantier du logement, qui demeure un important facteur de précarité sociale pour nombre de Bruxellois : des réformes importantes ont été réalisées mais certaines mesures demeurent à adopter dont, notamment, la création d'un fonds de garantie locative ainsi que toutes mesures permettant de lutter contre les loyers excessifs ;

-d'autre part, en matière de grands investissements (Axe 1, objectif 6), sur l'urgence, pour les autorités régionales, un après l'adoption d'un Master plan fédéral, de prendre, en concertation avec ce niveau de pouvoir, toutes mesures empêchant la transformation du quartier (ou du Campus) Poelaert en un vaste chancre urbain...

1.4. Réforme des aides à l'emploi.

Une vaste réforme des aides à l'emploi en Région bruxelloise a vu le jour en 2017 afin de simplifier et rationaliser les dispositifs existants. Cette réforme des aides à l'emploi « groupes cibles » s'articule autour de trois axes : l'insertion, l'activation à l'emploi et le maintien à l'emploi. Elle a bien entendu des impacts importants dans les institutions de soins bruxelloises.

L'ensemble de ces dispositifs a fait l'objet de réunions et de concertations avec nos fédérations membres. De plus la CBENM a participé activement aux travaux du CESRBC sur ces sujets.

A-2017-001-CES Avant-projet d'ordonnance relative aux aides à l'emploi accessibles en Région de Bruxelles-Capitale.

Extrait de l'avis : « Dans le cadre de la fusion des dispositifs PTP et SINE, le Conseil attire l'attention sur la nécessité de maintenir le bénéfice de la mesure SINE pour les travailleurs de plus de 45 ans, actuellement sous contrat de travail, dont l'intervention financière dans le salaire net et la réduction des cotisations patronales ne sont pas limitées dans le temps.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats d'insertion en économie sociale, le Conseil insiste sur une nécessaire cohérence entre le présent texte et la future ordonnance relative à l'économie sociale. »

A-2017-026-CES et **A-2017-043-CES** Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux mesures d'activation des demandeurs d'emploi

Extrait de l'avis : « Le Conseil souscrit à la volonté du Gouvernement de simplifier le dispositif Activa et de l'élargir à tous les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits auprès d'Actiris.

Enfin, le Conseil constate que le nouveau régime est moins généreux que le régime actuel (L'évolution des montants mensuels moyens pour 9 catégories de demandeurs d'emploi (en fonction de l'âge, du niveau de qualification et de la durée d'inoccupation) avant et après la réforme se situe entre une diminution, dans 6 cas sur 9, allant de 7 % à 47%. Il faut également prendre en compte le fait que certaines catégories de demandeurs d'emploi bénéficieront, après la réforme, de l'aide sur une période de temps moindre.) ».

A-2017-036-CES et **A-2017-081-CES** Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale.

Extrait de l'avis : « les employeurs du secteur non-marchand regrette que les travailleurs du secteur non marchand demeurent exclus de l'application de la réduction de charge et que le travail des personnes âgées dans le secteur ne soit ainsi pas stimulé »

+ courrier au Ministre Gosuin (L2017-008) et réunion avec Vincent Libert (N2017-035)

A-2017-034-CES Avis d'initiative relatif aux aspects régionaux du statut d'artiste.

Extrait de l'avis : « Conscient de l'importance de ce secteur au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'intérêt que représente la réduction pour l'occupation d'artiste pour l'ensemble des acteurs concernés, le Conseil considère qu'il est impératif de maintenir, voire de renforcer, le dispositif actuel afin de créer une dynamique d'évolution forte et d'en faire un levier économique substantiel ».

« Le Conseil demande également l'instauration d'une certaine souplesse dans la détermination des prestations artistiques, au vu de leur particularité. Il souhaite qu'Actiris évalue le projet professionnel du demandeur d'emploi en tant que projet de vie et qu'il ne s'enferme pas dans des critères purement quantitatifs ».

A-2017-054-CES Avant-projet d'ordonnance relative à l'agrément et au soutien de l'entrepreneuriat social.

Extrait de l'avis : « Le Conseil souligne la nécessité de clarifier l'accessibilité pour les entreprises sociales aux aides à l'emploi résultant de la fusion entre les dispositifs SINE et PTP dont bénéficient historiquement les acteurs de l'insertion sans fragiliser ce dernier secteur ».

1.5. Accord social du non-marchand.

De multiples réunions se sont déroulées durant l'année 2017 afin de soutenir la mise en place d'un nouvel accord non marchand bruxellois. Celles-ci se sont intensifiées fin octobre suite à l'obtention d'un budget.

L'accord budgétaire du 23 octobre 2017 stipule que le Gouvernement bruxellois a décidé d'octroyer un budget pour l'Accord Non Marchand bruxellois. Ce budget se compose d'un montant COCOF de 4 millions € + 2 millions € issus de l'effet retour du Tax-Shift et d'un montant COCOM de 5 millions €.

Suite à cette décision, la CBENM a rappelé les éléments suivants :

Préalables Fondamentaux

Les employeurs soulignent la nécessité de rencontrer trois préalables :

1. Avant de financer un nouvel accord non marchand, la priorité des fédérations d'employeurs est d'évaluer l'accord non marchand précédent (ANM COCOF 2010) et de financer à 100% pour tous les travailleurs, cadre et hors cadre, les mesures qui y sont liées ;
2. Toute négociation devra s'appuyer sur des cadastres de l'emploi total des secteurs concernés afin de disposer de données fiables et objectivables ;
3. Tout avantage social accordé dans le cadre d'un accord social doit pouvoir s'appliquer à tous les travailleurs indépendamment de la source de financement de leur poste et être intégralement financé par les pouvoirs publics.

Priorités de la CBENM-BCSPO

Sur base de l'enveloppe restante après le refinancement de l'accord précédent, la CBENM-BCSPO demande qu'un pourcentage du budget « Accord Non Marchand » (30%) soit consacré aux priorités des employeurs, telles que reprises ci-dessous :

- Financement du différentiel ACS et Maribel ;
- Augmentation du forfait lié à l'embauche compensatoire ;
- Intervention dans la prise en charge des coûts de mobilité - transport public bruxellois ;
- Financement d'une analyse/étude sur les groupements d'employeurs afin d'identifier les besoins et la faisabilité de mutualisation de postes (informaticien, comptable, conseiller en prévention, ouvrier polyvalent, conseiller en communication, etc.) ;
- Financement au coût réel de l'Assurance Loi et des Frais de Secrétariat Social ;
- Financement du travail de concertation des fédérations d'employeurs ;
- Financement des frais de rémunération du personnel dans leur intégralité (dont l'ancienneté) ;
- Reconnaître et subventionner les fonctions de coordination et d'encadrement, les nouveaux métiers et les métiers logistiques ;
- Garantir que les subventions soient adaptées conformément au mécanisme de l'indexation des rémunérations.

Au-delà de ces priorités intersectorielles, relativement concrètes, il existe également des besoins sectoriels importants qu'il faut pouvoir rencontrer.

Analyse du cahier de revendications syndicales

A la lecture du cahier de revendications syndicales, les employeurs effectuent la ventilation suivante entre les thèmes :

1. Ceux pour lesquels il y a un accord :
 - Elargissement de l'ABBET (champ de compétence et financement);
 - Mobilité – intervention dans les frais de déplacement public/privé
 - Financement du différentiel ACS.

2. Ceux sur lesquels on peut discuter :
 - Financement d'une augmentation de la PFA (octroyer une prime d'attractivité dans les secteurs où cela n'existe pas) ;
 - Réduction collective du temps de travail (2 jours de congé supplémentaire pour les travailleurs MR/MRS) avec embauche compensatoire pour autant que cela ne coûte rien aux employeurs et que des solutions créatives, souples et spécifiques soient trouvés pour répondre aux contraintes techniques (possibilité de trouver des alternatives de type PFA dans les secteurs).

Budget et Cadastre

La CBENM souhaite obtenir de la part du Gouvernement des précisions sur le montant de 2 millions € issus d'un retour « Tax shift » à la COCOF : méthode de calcul, origine des montants, etc.

Par ailleurs, la CBENM souhaite que le Gouvernement entame un travail d'objectivation des données de l'emploi en collaboration avec les différentes entités fédérées, administrations, fonds sociaux et fédérations afin de constituer un cadastre bruxellois de l'ensemble des travailleurs non marchands.

2.

Appui et services aux membres

2.1. Utilisation rationnelle de l'énergie.

En 2017, le projet énergie « Energy Advisor » s'est poursuivi via une nouvelle convention avec Bruxelles Environnement (BE). Elle permet de répondre aux besoins énergétiques des institutions bruxelloises du secteur non marchand.

Les deux conseillères énergie ont mis en œuvre ce programme au moyen de quatre services différents:

1. Des séminaires

Ces séminaires sont destinés à compléter l'offre de Bruxelles-Environnement et à offrir une information de qualité à un public qui souhaite s'enquérir sur une thématique spécifique. Deux types de séminaires (1/2 journée) sont proposés:

- Séminaire « ABC des économies d'énergie : par où et comment commencer pour réduire la facture d'énergie de mon institution ? » ;
- Séminaires thématiques comme par exemple l'éclairage, l'isolation, la sensibilisation, etc. Des formateurs experts et pédagogues accompagneront ces séminaires.

2. Des groupes de travail (GT) sectoriels

L'organisation et l'animation d'un GT visent à former les participants sur les aspects techniques de la gestion énergétique mais aussi à partager leurs expériences sur des problématiques communes propre au secteur. De plus, la participation active des membres du GT dynamise les échanges et favorise la mise en réseau de ceux-ci.

Le choix du secteur sera établi sur base d'une prospection auprès de divers acteurs (fédérations membres, IBGE, institutions : maisons médicales, hôpitaux, maisons de repos, etc.). Le public-cible se compose de responsables techniques de bâtiments, de directeurs d'institution ou de responsables énergie.

3. Un accompagnement individuel pour une utilisation rationnelle de l'énergie

Il s'agit d'un accompagnement gratuit, global et méthodologique qui poursuit deux objectifs, à la fois :

- quantitatif : atteindre une baisse des consommations d'énergie (chauffage, électricité, eau) ;
- qualitatif : instaurer au sein de l'institution une politique de gestion de l'énergie pérenne.

L'accompagnement à l'URE se base sur la **méthodologie PLAGE** adaptée. Le PLAGE est un Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique est une méthodologie d'efficacité

énergétique mise en place par Bruxelles Environnement à destination de ceux qui gèrent un immeuble ou un parc de bâtiments).

4. Répondre aux demandes spécifiques sur la thématique de l'énergie

Les conseillers énergie de la CBENM sont des interlocuteurs privilégiés pour le secteur non-marchand bruxellois pour toutes les questions relatives à l'énergie. Ils apportent à leurs interlocuteurs une information générale sur l'énergie (aide financière, primes énergie 2017, outils et documents accessibles, procédure à suivre, etc.). Il apportent également une aide méthodologique et des conseils pour la gestion énergétique (constitution d'une Ecoteam, suivi des consommations, réalisation d'une campagne de sensibilisation, priorisation des investissements, etc.). Les questions fortement techniques nécessitant une expertise plus poussée sont quant à elles renvoyées vers le service des facilitateurs bâtiment durable de Bruxelles Environnement.

2.2. Promotion de la Diversité

A Bruxelles, la diversité à l'emploi est encore trop faible, et ce y compris dans le secteur non marchand. Il faut agir ! Mais par où commencer ? Avec qui ? Comment rencontrer les obligations et développer les opportunités ?

En collaboration avec la coopérative Cera et Actiris, la CBENM a lancé, fin 2017, un nouveau projet « So-Diversity » dans le but de promouvoir la diversité et de lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion quotidienne des institutions de soins et plus généralement dans les entreprises non marchandes bruxelloises, tant en terme d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle des travailleurs ou d'accessibilité et d'adaptabilité des services à tous les usagers. Par diversité, on comprend souvent le genre, l'âge, l'origine et le handicap mais en réalité il existe 19 critères protégés par la loi belge.

La CBENM proposera, dès début 2018, les services suivants :

- Séminaires thématiques / workshops ;
- Groupes de travail sectoriels ;
- Accompagnements personnalisés d'entreprise en fonction de leurs besoins spécifiques, avec le support d'experts externes.

Ces services seront principalement dédiés aux responsables (directeurs, RH, équipe) au sein d'entreprises non marchandes. Par ailleurs, la CBENM créera également des outils, pratiques et variés, en communication, RH, cadre juridique, sensibilisation. Enfin, un module de formation dédié à cette thématique sera mis en place pour les cadres et dirigeants, sur base des besoins et attentes identifiés sur le terrain. L'ensemble de ces actions permettra de lutter concrètement contre la discrimination et de dynamiser la diversité au sein des entreprises à profit social (non marchandes) !

2.3. Communication et information des membres.

Le site internet offre diverses zones réservées aux membres, mais aussi un suivi de l'actualité via les pages « Actualités » et « Petite bibliothèque du non-marchand ». www.cbenm-bcspo.be

1. Information CESRBC vers les membres

Via, un mécanisme intranet nos fédérations membres sont systématiquement informées des sujets traités au niveau du CESRBC et des commissions. Elles peuvent ainsi prendre note des documents et des modifications en cours des travaux.

Cette information se réalise via un fichier Excel régulièrement mis à jour. Il se trouve dans la zone membre de notre site internet. Celui-ci reprend l'intitulé des dossiers, les remarques et commentaires de la CBENM, les échéances, le documents.

2. La newsletter.

Une newsletter électronique mensuelle a été mise en place à partir de septembre 2017. Elle s'adresse aux fédérations membres mais aussi à tous les acteurs du secteur non marchand bruxellois. Elle offre aux lecteurs des informations pertinentes via 4 rubriques :

- Vigie du Parlement bruxellois ;
- Vigie des travaux du CESRBC ;
- Actualités sociales ;
- Agenda de la CBENM.

3. Tour des fédérations membres

Depuis plus de 10 ans, la CBENM-BCSPO développe des actions et une expertise dans de multiples domaines. La légitimité de notre confédération en tant que partenaire social représentatif du secteur non marchand s'est également développée.

En 2016-17, la CBENM-BCSPO a considérablement évolué (nombre de mandats, services URE, nouvelle équipe, etc.) afin de faire face à l'augmentation des missions liées au transfert de compétences et d'offrir des services de qualité aux entreprises non marchandes. A l'avenir, la CBENM-BCSPO souhaite poursuivre cette transformation afin d'améliorer la communication vers ses fédérations membres, de renforcer l'expertise sur des enjeux essentiels, de développer des services au bénéfice du secteur et de devenir un lieu de rencontre et de réflexion sur les défis actuels et futurs du secteur.

Fort de ces objectifs, nous avons réalisé un « Tour des fédérations » afin de rencontrer chacune des 24 fédérations membres. L'objectif est de coller au plus près de leurs besoins et de leurs attentes mais aussi de leur présenter les projets, les services et les mandats de la CBENM-BCSPO.

3.

Etudes et statistiques :

Dynamiser le développement du secteur non marchand

3.1. Organisation de journée d'étude

SÉMINAIRE DIVERSITÉ ANTI-DISCRIMINATION ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Quelles sont les obligations et les opportunités pour les entreprises non-marchandes bruxelloises en matière de promotion de la diversité et de lutte contre la discrimination ? Quelles sont les implications légales de la nouvelle ordonnance « test de situation et mystery-shopping » ? Quels sont les outils et les bons plans disponibles pour promouvoir la diversité dans votre entreprise ?

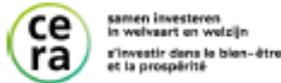


Afin de répondre à ces différentes questions et de vous présenter le nouveau projet « So-Diversity » de la CBENM-BCSPO, nous vous invitons à participer au séminaire « Diversité » du 5 décembre 2017.

Afin de dresser le cadre de la thématique, ses actualités, ses enjeux et les services à votre disposition, vous aurez le plaisir de bénéficier des éclaircissements d'un juriste de terrain sur le cadre légal « diversité et anti-discrimination », de découvrir une photographie statistique de la diversité bruxelloise, d'écouter le Ministre Didier Gosuin présenter ses priorités politiques ainsi que la nouvelle ordonnance « test de situation et mystery-shopping » et ses implications légales. De plus, des experts (UNIA, IEFH, ACTIRIS) détailleront leurs services à destination des employeurs bruxellois.

Soucieux de rendre ce séminaire dynamique et interactif, des employeurs du secteur non marchand témoigneront de leur expérience liée à la mise en place d'un Plan Diversité. Nous vous questionnerons également sur vos besoins et vos pratiques positives et négatives en la matière avec la complicité créative de YAKANA.

Diversity, a perspective for creativity and social opportunity!



QUAND ?
MARDI 5 DEC 2017

LIEU ?
LE BIP, RUE ROYALE
11 A 1000 BRUXELLES

SECTEUR ?
NON MARCHAND
BRUXELLOIS

PUBLIC CIBLE ?
DIRECTEUR, CONSEILLER,
RESPONSABLE RH,
ASSISTANT SOCIAL

PARTICIPATION
GRATUITE –
INSCRIPTION
OBLIGATOIRE

INSCRIPTION JUSQU'AU
30 NOVEMBRE :

[http://cbenm-
bcspo.be/projet-
diversite](http://cbenm-bcspo.be/projet-diversite)

PROGRAMME

9h00	<i>Accueil des participants</i>	
9h15	Introduction	Bruno Gérard (CBENM)
9h30	Présentation du concept « diversité » et du cadre légal	Mehmet Saygin (FESEFA)
10h00	Etat des lieux du secteur non marchand à Bruxelles	Stéphane Thys (Actiris)
10h20	Les 10 priorités du Gouvernement en matière de diversité	Ministre D. Gosuin du Gouvernement de la RBC chargé de l'Economie et de l'Emploi
10h45	<i>Pause café</i>	
11h00	Présentation des différents services/organismes liés à la diversité à Bruxelles:	
	- UNIA	Didier Boone
	- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes	Françoise Goffinet
	- Service Diversité d'Actiris	Luc Schingtiane
	- CBENM	Vanessa De Ridder
12h15	Retour d'expérience d'entreprises à profit social bruxelloises qui ont mis en place un plan diversité L'ouvrier (ETA)	Damien Logghe
13h00	<i>Clôture par un lunch sandwich</i>	

« Anti-discrimination et promotion de la diversité ». Cette matinée d'étude avait pour but de poser le cadre de la thématique de manière globale, de capter les besoins du secteur et de faciliter les relations entre pairs sur cette thématique. L'objectif était de mieux appréhender le concept de la diversité, son cadre légal et de faire connaître le projet So-Diversity ainsi que les organismes bruxellois qui sont actifs sur le sujet et profiter d'un partage de retour d'expérience d'une entreprise à profit social.

73 personnes issues du secteur santé, du non-marchand et de l'administration se sont inscrites à cet évènement. Elles nous ont permis de débiter le travail de compréhension des besoins du terrain au moyen de plusieurs axes de questionnement : rencontre d'Asbl qui ont mis en place un Plan Diversité, rencontre d'acteurs liés à la diversité à Bruxelles, 1 première enquête via le formulaire d'inscription à notre séminaire, 1 sondage avec le formulaire d'évaluation et une animation durant le séminaire pour recueillir du feedback sur les besoins, freins, opportunités et solutions liés à la thématique diversité dans leurs entreprises.

3.2. Statistiques

Des analyses statistiques sur base des données de l'ONSS, du Bureau du Plan et de l'Institut des comptes nationaux de la BNB sont réalisées annuellement. Elles concernent essentiellement la nature et l'évolution de l'emploi et des entreprises non marchandes ainsi que la valeur ajoutée qui y est produite. Elles sont disponibles via la zone membre du site internet de la CBENM ou en fonction des demandes spécifiques de nos membres.

3.3. Groupes de Travail

En 2017, la CBENM a organisé des groupes de travail dans les domaines suivants liés aux soins de santé : Accord non marchand et Assurance autonomie.



CBENM- BCSPO

*Confédération Bruxelloise des Entreprises Non-Marchandes asbl
Brusselse Confederatie van Social-Profit Ondernemingen vzw*

*Rue du Congrès 37-41
1000 Bruxelles*

Contact : bruno.gerard@cbenm-bcspo.be – 02. 210. 53. 08.